

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 1<sup>er</sup> juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES  
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE  
M. Lucien MONNERIE à Mme Marylise FOIDART  
M. Hugues DEVAUX MARKOV à M. Georges THIERY  
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Joël DANIEL

*Absent (s) :*

Mme Mégane PROUTEAU

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation 24 juin 2021  
Date de l'affichage 24 juin 2021  
Nombre de conseillers en exercice 33  
Nombre de présents 27  
Nombre de votants 32

-----  
**2021 77 Tarifs ACM périscolaires 2021/2022**

**Rapporteur** : F. Ballester

Il est proposé, pour la rentrée 2021 d'appliquer les tarifs suivants par ¼ d'heure :

		2020/2021	2021/2022
Enfants commune*	Tranche n°1	0,36	0.36
	Tranche n°2	0,39	0.39
	Tranche n°3	0,42	0.42
	Tranche n°4	0,45	0.45
	Tranche n°5	0,48	0.48
	Tranche n°6 <sup>b</sup>	0,51	0.51

(\*) Le tarif « enfants commune » est également appliqué aux parents travaillants sur Guidel et aux habitants de Gestel.

- Rappel du quotient familial

$$QF = \frac{1/12^{\text{ème}} \text{ des revenus annuels (année N-2) + prestations familiales du mois de la demande}}{2 + 1/2 \text{ par enfant à charge} + 1/2 \text{ pour les familles de 3 enfants et plus}}$$

- Rappel des tranches

Tranche 1 :  $0 \leq QF \leq 600$

Tranche 2 :  $601 < QF \leq 800$

Tranche 3 :  $801 < QF \leq 1100$

Tranche 4 :  $1101 < QF \leq 1600$

Tranche 5 :  $QF > 1600$

Tranche 6 : enfants extérieurs

Par ailleurs, le service Accueil périscolaire consommé sans réservation préalable se verra appliquer une pénalité de 30 % du tarif de la tranche.

Enfin, l'Accueil périscolaire, réservé mais non consommé sera facturé sur la base d'1 heure, sans majoration à défaut de production de justificatif et après décision de l'autorité territoriale.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la Commission Education jeunesse et sports du 14 juin 2021,

**VU** l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 23 juin 2021,

**ADOPTE** les tarifs présentés ci-dessus.

**DIT** qu'une pénalité de 30% du tarif de la tranche sera appliqué au service ACM périscolaire consommé sans réservation préalable.

**DIT** que l'Accueil périscolaire, réservé mais non consommé sera facturé sur la base d'1 heure, sans majoration à défaut de production de justificatif et après décision de l'autorité territoriale.

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 2 juillet 2021  
Le Maire,

Joël DANIEU

